

RÉFORME DU COLLÈGE :

MIEUX APPRENDRE POUR MIEUX REUSSIR

La réforme du collège s'appuie sur des constats partagés : aujourd'hui, le collège ne garantit pas l'acquisition des valeurs et des savoirs fondamentaux. Il est insuffisamment adapté aux élèves et ne garantit plus la réussite de tous, ce constat fait l'unanimité. La réforme du collège s'est construite grâce au dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative. Les évolutions que nous proposons s'appuient sur des expériences qui ont fait la preuve de leur efficacité dans les classes, avec les enseignants et les associations partenaires de l'école.

AVEC LA REFORME DU COLLEGE, LA RENTREE EN 2016, C'EST :

■ Un accompagnement personnalisé pour tous les élèves

L'accompagnement personnalisé permet d'acquérir des méthodes (prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire), de progresser dans différentes matières, d'approfondir ses connaissances.

Cela représente 3 heures d'accompagnement par semaine en classe de sixième et au moins 1 heure dans les classes suivantes pour chaque élève. Cet accompagnement permettra de suivre chaque élève dans son parcours et de l'aider lorsqu'il aura des difficultés.

■ Plus d'heures en petits groupes

Nous le savons, les classes à effectifs réduits permettent aux élèves de plus participer et de mieux comprendre les cours. La réforme du collège instaure 60 heures pour le travail en groupes à effectifs réduits avec 4 000 postes d'enseignants créés pour accompagner ce travail en petits groupes. Chacun pourra progresser à son rythme.

■ Une attention nouvelle portée au temps du collège

Lorsque les journées sont trop denses et trop longues, les élèves n'arrivent plus à se concentrer. Avec la ré-

forme du collège, la journée de classe en 6ème ne dépasse pas six heures, et dans la mesure du possible, la journée de classe au collège ne doit pas dépasser 7 heures. Avec la réforme du collège, on assure une pause à midi d'au moins 1h30 à chaque élève.

■ Un apprentissage renforcé des langues vivantes

Avec la réforme du collège, les élèves peuvent commencer la 1ère langue vivante dès le CP et tous les élèves commencent l'apprentissage de leur 2ème langue vivante en classe de 5ème.

Ce sont 54 heures supplémentaires en langue vivante 2 sur l'ensemble de la scolarité au collège pour tous les élèves.

Les élèves qui étudient une autre langue vivante étrangère que l'anglais à l'école élémentaire peuvent poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de 6ème.

■ Des enseignements pratiques de nouvelles matières interdisciplinaires

Parce que chaque élève est différent et parce que les enjeux et les défis qui les attendent durant leurs études évoluent, la réforme du collège instaure huit nouveaux thèmes de travail correspondant aux enjeux du monde actuel : développement durable ; sciences et société ;

corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures régionales et étrangères. Ils permettent à chaque établissement de s'adapter à la diversité des élèves et de leur apprendre à travailler autrement, en groupe. Ces nouvelles matières les préparent à une meilleure autonomie.

■ Un enseignement renouvelé de la culture antique et des langues anciennes

L'enseignement des langues anciennes est maintenu : il est d'une heure par semaine en classe de cinquième, de deux heures en classe de quatrième et en classe de troisième pour ceux qui le souhaitent.

En parallèle, des cours sur les cultures de l'antiquité orientés vers l'histoire et les arts plastiques sont dispensés via les nouvelles matières interdisciplinaires.

■ Aucune diminution d'horaires dans toutes les matières

Il n'y a aucune diminution d'horaires par discipline par rapport à l'existant, mais le temps sera aménagé pour travailler différemment, il y a plus de temps d'apprentissage en petits effectifs pour permettre aux enseignants d'échanger davantage avec les élèves. Il y a également un temps d'accompagnement personnalisé pour s'assurer que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux et un temps d'enseignements pratiques interdisciplinaires pour permettre aux élèves d'apprendre à travailler en équipe, de faire des propositions, de s'exprimer à l'oral et de conduire un projet.

■ Une organisation plus autonome pour les équipes pédagogiques

La réforme du collège confère aux équipes pédagogiques de l'autonomie pour la constitution des groupes à effectifs réduits, l'organisation de l'accompagnement personnalisé des élèves et l'organisation des enseignements pratiques interdisciplinaires. L'organisation des enseignements repose sur les équipes et leurs projets.

■ Un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté

La promotion de la laïcité, de la citoyenneté et des valeurs de la République fait désormais partie des projets d'établissement. Ces valeurs doivent être expliquées et débattues avec les élèves.

Un conseil pour la vie collégienne est installé dans chaque collège.

Les parents d'élèves sont associés plus étroitement à la prévention et à la remédiation du décrochage. Un livret scolaire unique est mis en place et la réforme étend la « mallette des parents », qui permet de mieux comprendre les enjeux, à l'ensemble des classes de sixième et de troisième.

L'objectif de cette réforme du collège est bien de réduire le nombre de décrocheurs, qui chaque année sont 140.000 à sortir du système scolaire sans diplôme ni formation. Après l'école maternelle et l'école élémentaire que nous avons réformées en 2013, le nouveau collège donnera à tous les jeunes le socle commun de connaissance, de compétences et de culture dont ils auront besoin pour s'insérer dans la société. Oui, nous voulons l'excellence pour tous.

RÉTABLISSONS LES FAITS :

> La droite avait supprimé 80.000 postes d'enseignants, la gauche en crée 60.000.

> La droite avait réduit d'une demi-journée par semaine le temps d'apprentissage des élèves à l'école primaire, nous l'avons rétablie.

> La droite avait supprimé la formation des enseignants, nous l'avons réhabilitée.